



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88397

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 16.

Texte de la réponse

Afin de mieux ancrer sa croissance sur le dynamisme économique de l'ASEAN, l'Union européenne (UE) s'est engagée dans la négociation d'accords de libre-échange ambitieux avec Singapour, le Vietnam, la Thaïlande et la Malaisie. Avec Singapour et le Vietnam, les négociations sont d'ores et déjà achevées. L'UE vient par ailleurs de créer une mission dédiée exclusivement aux relations entre l'UE et l'ASEAN. L'ambassadeur Fontan Pardo a présenté ses lettres de créance au Secrétaire général de l'ASEAN en septembre 2015. Les liens entre nos ambassades et les délégations de l'UE dans leur pays de résidence à l'étranger, et entre Paris et Bruxelles en Europe sont particulièrement denses sur les questions d'accès au marché. Des interventions en format européen viennent compléter nos démarches bilatérales à chaque fois que cela est pertinent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88397

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6924

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8309